

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 7 (1862)  
**Heft:** 18

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE

## SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 18

Lausanne, 13 Septembre 1862.

VII<sup>e</sup> Année

**SOMMAIRE.** — Société militaire fédérale. Concours de 1862. *Mémoire de M. le capitaine Huber.* — Guerre d'Amérique. — Affaires d'Italie. — Des colonnes de bataillons. *Réponse de M. le lieut.-colonel Favre au général Jomini.* — Tir national italien. — Bibliographie. *Traité de fortification passagère, et Manuel des opérations secondaires, par le capitaine Corvetto.* — *L'Italia militare.* — Livres hollandais. — **Nouvelles et chronique.**  
**SUPPLÉMENT.** — Guerre d'Amérique. 1<sup>re</sup> feuille.

### SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

#### CONCOURS DE 1862.

Le mémoire suivant de M. le capitaine fédéral Huber a reçu une mention honorable :

« Si vis pacem para bellum. »

*L'énoncé de la question était :* — « Développer la nécessité pour la » Suisse d'avoir un réduit ou centre défensif contenant les dépôts de » l'armée et offrant à celle-ci un refuge ou un appui en cas d'invasion » étrangère. »

« Ce réduit peut-il se trouver dans la partie montagneuse du pays, ou » doit-on pour l'obtenir avoir recours aux ressources de la fortification ? »

« Dans chaque cas où serait-il convenable de le placer ? »

*Qu'est-ce qu'un réduit et un centre défensif.* — Avant d'aborder la question que nous nous proposons de traiter, nous croyons nécessaire de bien nous mettre d'accord sur les termes à employer dans ce mémoire. Devons-nous prendre à la lettre ces mots de *réduit* et de *centre défensif* ou devons-nous nous borner à chercher l'idée qui a prévalu dans leur choix?...

Le texte même de l'énoncé nous dit que le réduit ou le centre défensif doit contenir les dépôts de l'armée et offrir à celle-ci un refuge ou un appui en cas d'invasion étrangère.